

Proposition commerciale Réf. : PR2407-0251

Réf. client : Omega 1520 Peinte

Date: 15/07/2024

Date de fin de validité : 14/08/2024 Code client : CU2402-00300

Adressé à:

CMA

Émetteur:

Nom: Nicolas RODET Zac du Grand Pont 50 Rue Gutenberg 13640 La Roque d'Anthéron

Tél.: 0442507029

PETIT ANDRE

14 ROUTE DE LA SAUNERIE 79390 LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY Numéro TVA: FR31412350951

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
Omega 1520 PEINTE Y compris fixation par fusiomesh et Tensiomesh en point bas. 20 panneaux 7,4m longueur (câbles) x 1,2m largeur (tringles) 2 panneaux 7,4m longueur (câbles) x 0,4m largeur (tringles) 12 panneaux 4,0m longueur (câbles) x 1,2m largeur (tringles)	0%	520,00	241	u.	125 320,00
Pose de maille en façade extérieur	0%	64 677,65	1	FO	64 677,65
Pose en façade de l'ensemble des mailles en panneaux suivant plan et CCTP de maille Omega 1530 ou Tigris de chez GKD. Suivant méthodologie et règle de l'art. Y compris moyens de levage et de manutention. La maille devra être mise à disposition à pied d'œuvre suivant un planning agréé entre les parties. Une zone de stockage envisagée suffisamment vaste pour la manipulation et le levage. Le planning et l'organisation et la méthodologie de mise en œuvre seront conjointement agréés avant le début des opérations. Sont inclus dans notre prestation: • Le déchargement et le stockage des caisses de maille jusqu'à la pose. • La définition de la méthodologie de mise en œuvre et la coordination avec l'entreprise en charge de la structure porteuse de nos mailles. • Coordination entre l'entreprise en charge de la structure primaire destinée à accueillir les mailles, le bureau d'étude, l'entreprise générale et GKD qui produit les mailles. • Établissement des documents nécessaires au bon déroulement des travaux : dossier de méthodologie, plan d'hygiène et sécurité, DOE etc • Les coûts journaliers des moyens de levage (si déjà sur place) ou l'acheminement et la location des engins de levage. • Le réglage et la mise en tension des mailles suivant les préconisations du Tisseur des mailles GKD. Reste à la charge du client : • La sous structure destinée à recevoir les panneaux (voir dessin des limites de prestations) • La coordination de chantier et le planning d'intervention • Aucun prototype ou premier de série n'est prévu au marché à ce jour. • Pas d'assurance décennale « Nominative » prévue au marché. Point important : • l'installation de chantier nécessite la mise en place sur le chantier d'un espace pouvant accueillir un conteneur de 20 pieds soit 3 X 6 m.					
- OUVERTURE PROJET ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE	0%	600,00	3	j	1 800,00
Temps administratif, nécessaire à l - ÉTUDE DE PROJET	0%	600,00	3	j	1 800,00
Prise en compte par le chef de projet du chantier élaboration de la					

methodologie, consultation des fournisseurs, et établissement du					
planning.					
Prise en compte par le chef de chantier ou de projet - Participation aux					
réunions de chantier, contrendu de reunion et divers suivi mise en place					
et redaction des documents suivants : Methodologie de pose - PPSPS - PAQ - DOE - Planning d					
- PRÉPARATION DE CHANTIER	0%	600,00	3	;	1 800,00
- FREFARATION DE CHANTIER	0 /6	000,00	3	J	1 800,00
Temps nécessaire à la préparation du chantier qui tient compte des					
exigences spécifiques telles le balisage de la zone de travail, mise en					
place d					
- PRISE DE MESURE & CONTRÔLE DES OUVRAGES	0%	1 200,00	1.999	j	2 398,80
Prise de mesure sur place, rapport de réception et d					
- PRODUCTION DE DESSIN 3D OU 2D	0%	80,00	25	h	2 000,00
Plans de détails du panneau de mailles en format DWG comprenant :					
- Un plan en élévation + 3 plans de détails de fixations et finitions.					
- Une nomenclature du matériel.					
- La mise en page des plans avec cartouches Les détails réalisés sur la base des éléments des fabricants.					
- RECEPTION DES MAILLES ET FOURNITURE SUR CHANTIER	0%	0,00	1	u.	0,00
Réception y compris les accessoires de pose necessaires.	0 70	0,00	·	u.	0,00
Non inclus : les engins de déchargements necessaires.					
- GESTION DE PROJET	0%	700,00	3	j	2 100,00
Journée de travail off destinée à la préparation du chantier comme la		,			
participation aux réunions de chantier et préparatoires, consultation des					
partenaires et temps nécessaire à la coordination des corps d					
- PETITES FOURNITURES	0%	10,00	1	FO	10,00
Forfait nécessaire à l	201		4000	121.54	4 000 00
- FRAIS KILOMÉTRIQUES	0%	2,00	1999.	KLM	4 000,00
Facturation au Km incluant I - INSTALLATION courante	0%	1 250,00	999 15	.	19.750.00
Journée de travail courante d	0%	1 250,00	15	J	18 750,00
- SAV forfait	0%	1 000,00	1	FO	1 000,00
Forfait de service après installation destiné au dépannage après-vente,	0,0	. 000,00		. •	1 000,00
garanti pendant 1 an.					
- FRAIS D'HEBERGEMENT	0%	150,00	19.99	j	2 999,85
Incluant I			9		
- TRANSPORT & PRESTATION DE MANUTENTION	0%	600,00	1		600,00
- NACELLE A BRAS	0%	400,00	15		6 000,00
- LOCATION DE GRUE 15 M AVEC CHAUFFEUR	0%	1 100,00	6	j	6 600,00
Grue mobile 50 tonnes avec chauffeur - CHEF DE MANOEUVRE DE GRUE	00/	1 000,00			6 000,00
- forfait de mobilisation et démobilisation de la grue	0% 0%	800,00	6 1	•	800,00
- MANITOU	0%	420,00	2		840,00
- CLARK DE MANUTENTION	0%	200,00	1		200,00
- OUVRIER	0%	44,00	45	_ ·	1 980,00
- FRAIS GENERAUX	0%	1 000,00	2.999		2 999,00
Divers frais généraux, environ 15 % du marché entre 20 et 50 K€ et 10%					
au-delà.					

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CIC Pertuis

Banque: CIC Pertuis
Adresse: CIC PERTUIS
PLACE DU 4 SEPTEMBRE
84120 PERTUIS
Nom du propriétaire du compte: COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE
Code IBAN: FR76 1009 6181 1400 0411 7970 151
Code BIC/SWIFT: CMCIFRPP

Total HT	189 997,65
Total TTC	189 997,65

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"



CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

1. Caractère essentiel des présentes conditions de vente:

Les présentes conditions de vente tiennent lieu de loi aux parties. Aucune dérogation ne sera opposable sauf acceptation expresse.

2. Acceptation de commande:

Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation de leur acceptation.

Nous ne nous engageons qu'à la fourniture du matériel et aux prestations de mise en œuvre spécifiées dans nos accusées de réception de commande.

3. Prix:

Nos prix s'entendent hors taxe. Ils sont étudiés nets et sans escompte.

4. Conditions de paiement:

10% minimum à la commande le solde suivant situation intermédiaire jusqu'à la réception des travaux. Sauf accord spécifique dans nos devis et accusés de réception de commande. Tout retard entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'intérêts de retard au taux légal, sous réserve à la société de suspendre alors ou d'annuler l'exécution des ordres en cours et de réclamer la réparation du préjudice subi. Pénalités de retard auto annuelle suivant les règles du Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€.

5. Exécution des marchés :

Nos délais d'intervention ne sont donnés qu'à titre indicatif, en fonction des possibilités de nos ateliers et du respect réciproque des étapes nécessaires aux préparatifs du chantier. Ils commencent à courir à réception du premier acompte, et éventuellement des plans bons pour exécution, à condition toutefois qu'aucune modification ni addition de prestation ne soit apportée ultérieurement à la commande initiale. Les commandes ne peuvent être annulées ni donner lieu à des pénalités pour cause de retard dans les livraisons. Toutes clauses et conditions d'achat, manuscrites ou imprimées, ne seront opposables à la société qu'autant qu'elles auront fait l'objet d'une acceptation expresse signée. Il incombe au client de s'assurer que toute commande est en parfaite conformité avec le droit des tiers.

6. Force majeure:

La société est libérée de l'obligation de livraison et cela sans dommages et intérêts pour tous cas fortuits et de force majeure. Sont notamment considérés comme cas fortuits et de force majeure: les tremblements de terre, cyclones, mobilisations, guerre, émeutes, réquisition, de même que les cas de grève, même partielles, qu'elles qu'en soient les causes, le lock-out, l'épidémie, les incendies, les inondations, les accidents de fabrication, le bris de l'outillage, les pannes de machines, le manque de matières premières et de



combustibles ou tout autre cause pouvant entraver notablement l'activité de notre entreprise ou de nos fournisseurs.

7. Garanties:

De convention expresse nos prestations et produits agréés par l'acheteur à chaque étape de situation des travaux, l'acceptation d'une situation de travaux sera considérée tacitement agrément de nos produits et prestations. Notre matériel est garanti contre tout défaut de matière ou de fabrication ou d'installation pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison. Sous réserve de la stricte observation des conditions de paiement, nous nous engageons pendant cette période à remplacer le matériel défectueux à condition d'être prévenus aussitôt que le défaut aura été constaté et de pouvoir le vérifier. Dans tous les cas, notre responsabilité sera limitée au remplacement pur et simple du matériel défectueux. La garantie ne s'étendra pas aux dommages résultant directement ou indirectement: d'utilisation incorrecte, d'une mauvaise manutention, d'un effort anormal, d'accidents provenant de négligence, de manque de surveillance ou d'entretien. Aucune indemnité ne pourra être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

8. Attribution de juridiction:

Toute considération, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Aix en Provence.

9. Loi applicable:

Toute contestation sera tranchée par le Tribunal de Commerce d'Aix en Provence selon la loi Française.

10. Frais de contentieux:

En cas d'impayé ou de contentieux, la créance sera automatiquement majorée de 5% outre les frais judiciaires et les intérêts légaux. Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

11. Réserve de propriété:

CMA conserve l'entière propriété des biens vendus jusqu'au complet paiement. A compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

FIN